



N° CP 7e/23-06  
Séance du 19 MAI 2006

**SOUTIEN EN FAVEUR DES ANNUAIRES PUBLIES PAR LES SOCIETES  
MEMBRES DE LA FEDERATION DES SOCIETES D'HISTOIRE ET  
D'ARCHEOLOGIE D'ALSACE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2001/II – 703 du Conseil Général du 15 juin 2001 relative au soutien à l'action culturelle
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde, à 25 sociétés d'histoire pour 26 ouvrages publiés en 2005 selon la liste jointe en annexe au rapport, une subvention pour un montant total de 22 189,76 Euros.
- ❖ Précise que les crédits nécessaires figurent au budget départemental au chapitre 65, nature 6574, fonction 312, enveloppe 6044.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 22 MAI 2006  
Publication 30 MAI 2006  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions